

Fernand Francès, Adjoint au Maire de Salaise-sur-Sanne, chargé des bâtiments et des affaires scolaires

Salaise est une commune de 3700 habitants située dans le couloir de la chimie, à mi-chemin entre Lyon et Valence. Au début du siècle dernier, les Usines Chimiques du Rhône (S.C.U.R.) s'implantent d'abord sur les communes du Péage-de-Roussillon, de Roussillon puis de Salaise, trois communes rurales, essentiellement arboricoles. Sur les plus vieilles cartes postales, le village précède l'apparition des industries et les premières habitations se situent assez loin.



Salaise avant la construction des cités

Quand la ville et l'usine ne font qu'un ou la culture de l'indifférence

A la fin de la première guerre mondiale, les nouvelles productions, la mise en route de fabrications en système continu, nécessitent une main d'œuvre de plus en plus importante. Dans les années qui suivent, les usines façonnent le territoire par la construction de logements pour leurs ouvriers et cadres : les "Cités", le "Cantonement", le "Tural". Le Rhodia-Club voit le jour avec son stade, et sa piscine. Le quartier se développe entre la voie SNCF Paris-Lyon-Marseille et la Route Nationale 7 (RN7), puis il s'étend progressivement de l'autre côté de la RN7. Des équipements collectifs (écoles, garderies), des commerces s'installent à proximité pour répondre aux besoins des habitants. Les risques sont déjà présents. Mais ici, comme ailleurs, c'est un peu le "culte de l'indifférence".

Dans les années 70, Rhône-Poulenc se désengage de son patrimoine foncier, en vendant à bas prix aux particuliers, les logements des Cités. Puis Rhône-Poulenc cède l'ensemble du quartier à la ville qui se retrouve avec des rues en mauvais état, un réseau d'eau et d'assainissement à repenser, les réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Cités étant imbriqués avec ceux de l'entreprise. Un investissement supporté par la commune, alors que l'urbanisation lui a été imposée, de facto.



Salaise après la construction des cités

Après SEVESO, quelle urbanisation ?

En 1982, l'adoption de la première directive européenne SEVESO, conduit à une prise de conscience plus attentive des risques d'accidents industriels majeurs. Ces derniers font l'objet d'une transcription en matière d'urbanisation, notamment dans les zones urbaines (Zones U).

Trois zones créées autour des sources de risques, Z1 (zone potentiellement la plus dangereuse), Z2 et Z3 (les plus éloignées de l'installation) furent l'occasion d'après discussions entre la DRIRE¹ et les acteurs locaux. En effet, les premiers périmètres imposaient une distance de près de 6 km entre le risque et la population. Mais prendre, la décision de fermer l'école Joliot-Curie ou renoncer à la construction d'un collège ne va pas de soi. Il s'agit là d'équipements essentiels pour la vie du quartier, qui fonctionnent en lien avec d'autres : commerces, habitations, équipements sportifs, équipements de loisirs... Les décisions ne peuvent être prises qu'à l'issue d'une concertation entre tous les acteurs. D'autres questions se posent : l'industriel n'étant plus sous la pression due à la proximité des populations ne se sentirait-il pas dégagé de ses obligations de sécurité ? Comment organiser la vie dans la commune ainsi déstructurée où plus, aucun projet ne pourrait être envisagé ? Que faire des espaces abandonnés ? Qui doit indemniser les populations, la collectivité ? Des questions que la commune, seule, ne peut résoudre.

En 1993, face aux Risques technologiques majeurs, la commune de Salaise commande une étude "locaux de confinement, premières mesures".

En 1994, la construction du collège est abandonnée dans l'espace proposé. Un espace inscrit dans le schéma d'aménagement cantonal depuis plus de 15 ans mais qui se situait en limite de zone SEVESO. La mobilisation des enseignants, des parents, et le doute de certains élus ont conduit la municipalité à renoncer au projet dans ce lieu entraînant de fait un surcoût pour la collectivité, qui a dû acquérir d'autres terrains.

¹ D.R.I.R.E. : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

² C.E.T.E. : CEntre Technique de l'Équipement

³ P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols

Histoire d'un confinement ou vers "une culture du risque"

Au cours de l'année 2000, la municipalité demande au CETE² de Lyon une étude précise sur le groupe scolaire Joliot-Curie, implanté dans le périmètre SEVESO aux "Cités", à 1300 mètres de sphères d'ammoniac, 1200 m de réservoirs de phosgène. Cette étude est destinée à définir un lieu en vue de mettre enfants et adultes à l'abri d'un éventuel dégagement de gaz toxique : 230 enfants et une trentaine d'adultes doivent pouvoir y être accueillis. Car, s'il est difficile de mesurer les conséquences d'une explosion, il ne faut pas pour autant négliger les risques d'un nuage toxique. L'annexe du POS³ précise les contraintes du confinement : c'est l'exigence à atteindre.

Entre temps, le drame de Toulouse est survenu. Les parents du groupe Joliot-Curie se sont sentis plus menacés que les autres, notamment par le risque d'explosion. Au cours des différentes rencontres, les parents ont reposé la question du déménagement de l'école.

Le restaurant scolaire, implanté dans le groupe Joliot-Curie et une salle du Centre de Loisirs, communiquant avec le restaurant, sont retenus pour servir de "salle de confinement" ou de "salle de mise à l'abri". L'étude préconise de travailler le bâti, mais également des mesures complémentaires : aménagement des salles, consignes de sécurité, plan de confinement pour toutes les situations possibles. Les travaux d'aménagement ont été terminés en avril 2002.

La municipalité a mis en place un Comité de Pilotage destiné à préparer l'ensemble du dispositif de confinement : fiches actions réflexes, plan de confinement, exercices, etc. Ce Comité est composé de parents d'élèves, d'enseignants, d'élus, de personnels de la commune, de représentants des industriels. L'IRMa⁴ s'est vu confier une mission d'accompagnement de cette démarche. Un premier exercice a eu lieu le 17 janvier 2003, en présence d'observateurs. Une première en la matière dans le département de l'Isère. D'autres exercices viendront, prenant en compte l'ensemble des situations. Il faudra éduquer l'ensemble des usagers du groupe scolaire Joliot-Curie, et au-delà, l'ensemble des habitants du quartier, à "la culture du risque", c'est-à-dire son niveau d'acceptabilité par les citoyens.

Pour y parvenir, il sera nécessaire de renforcer la sécurité des sites :

➤ en réduisant les risques à la source. Nous avons obtenu de la part des industriels, la création d'un C.H.S.C.T.⁵ sur la plate forme chimique de Salaise, Roussillon et Péage-de-Roussillon.

➤ en favorisant l'intervention citoyenne notamment au travers de l'information des populations. Nous avons obtenu de la part des Pouvoirs Publics la formation d'une CLIC : Commission Locale d'Information et de Concertation, ouverte aux représentants des riverains et associations de quartier. ■

⁴ I.R.Ma : Institut des Risques Majeurs

⁵ C.H.S.C.T. : Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail